

NOTE DE REGLEMENT N° 2015-09/DNF

relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES pour le **titre professionnel RNCP niveau II responsable ressources humaines (CPN04p1)** et la **Licence droit économie gestion, mention gestion, parcours gestion des ressources humaines (LG036p5)**

Les titulaires d'un Bac+2 hors spécialité RH ayant obtenu au cours de leur formation un enseignement ayant trait à un projet personnel et professionnel bénéficient de la validation de l'UE de prérequis « FPG003 Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique » en vue de l'accès au CPN04p1 et à la LG036p5.

Les titulaires d'un bilan de compétences obtiennent l'UE FPG003 sous réserve de :

- ☐ fournir une attestation de présence datant de moins deux ans entre la fin du bilan de compétences et la demande de VES ;
- ☐ produire l'agrément du centre attestant de son inscription sur une liste d'organisme collecteur ou sur une liste des Centres Interinstitutionnels de Bilans de Compétences (CIBC) ;
- ☐ joindre une note de deux pages minimum explicitant le projet professionnel faisant référence à leur bilan de compétences.

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 7 mai 2015, les candidats concernés par ces situations doivent formuler leur demande de validation automatisée de l'UE FPG003 au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, le 12 octobre 2015

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL